

# J.A. Lausanne Domingo 50 publico

## Assurance-accidents obligatoire pour les automobilistes

L'accoutumance à la mort routière est un des plus étranges phénomènes de notre civilisation. Nous le rappelons dans notre avant-dernier numéro.

En 1964, on a compté en Suisse 87 personnes blessées et 4 tuées par jour en moyenne, soit 31.834 blessées et 1398 tuées.

En dépit des mesures préventives telles que le port d'un casque, les motocyclistes demeurent les plus exposés à des lésions corporelles souvent graves. La couverture des frais d'hospitalisation a été longtemps un problème social épineux. En effet, la Caisse nationale exclut de sa garantie les accidents de motocyclette survenant en dehors des heures de travail. Sous l'empire de l'ancienne loi sur la circulation, soit jusqu'au 31 décembre 1960, les services sociaux de nos hôpitaux ont eu à connaître de nombreux cas de budgets familiaux, en général modestes, complètement déséquilibrés par des accidents de moto qui ne bénéficiaient d'aucune couverture d'assurance.

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la circulation routière, le 1<sup>er</sup> janvier 1961, a apporté un très grand progrès : l'article 78 en est ainsi conçu : « Les motocyclistes sont tenus de s'assurer contre les accidents causés par leur véhicule, dans la mesure où la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident ne couvre pas leurs risques ».

Cette assurance n'est donc pas attachée à la personne du détenteur, mais elle couvre indistinctement tout conducteur ou passager d'une motocyclette déterminée; l'ordonnance d'exécution de la loi fixe les prestations en cas de décès, d'invalidité, l'indemnité journalière et le montant des frais de guérison. Mais l'obligation de contracter une assurance-accidents couvrant les lésions corporelles du conducteur et des passagers s'étend, jusqu'à ce jour, aux seuls motocyclistes.

Aujourd'hui encore, n'importe qui peut prendre le volant d'une voiture sans être au bénéfice d'une assurance couvrant les lésions corporelles qui sont toujours exclues de la garantie R.C. obligatoire.

Cette différence de traitement entre motocyclistes et automobilistes ne devait pas tarder à avoir des conséquences sur la composition du parc des véhicules à moteur en Suisse.

L'extrait des statistiques officielles en donne un exemple frappant.

De 1958 à 1964, les assurances automobiles ont augmenté régulièrement de 11 à 12 %, avec même une

pointe de 15 % en 1962; les assurances motos augmentèrent de 5 %, 6 %, 3 % jusqu'en 1960, puis dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, reculèrent de 14 %, 3 %, 9 %, 7 %.

Ainsi donc, le nombre des motos en circulation n'a cessé de décroître alors que le parc des automobiles poursuivait son accroissement régulier.

Certes, l'amélioration du niveau de vie, de toutes façons, aurait permis à de nombreux motocyclistes de devenir automobilistes. Mais l'obligation de s'assurer a fait sentir immédiatement tous ses effets.

Aujourd'hui, avant de s'élancer sur la route, le possesseur d'une moto 250 cm<sup>3</sup> avec siège arrière doit acquitter les primes d'assurance minima suivantes :

R.C.	Fr. 173.90
Accidents	» 71.40
Total	Fr. 245.30

Le détenteur d'une voiture de 2 à 3 CV doit acquitter:

R.C.	Fr. 308.60
------	------------

Pour une prime supérieure de Fr. 63.30 par année, soit Fr. 5.30 par mois, on peut passer de la moto à l'auto.

Cependant, la garantie d'assurance est alors différente sur un point essentiel :

Les prétentions de l'automobiliste lui-même, ou celle de son conjoint, de ses enfants sont exclues en cas d'accidents. Elles doivent être couvertes par une assurance particulière facultative, l'« assurance-occupants », d'ailleurs largement répandue. Mais ce sont les milieux les plus modestes qui cherchent à en faire l'économie. Que de drames en résultent !

Une ménagère pressée, un fils aux études ont pris le volant pour une course urgente : elle s'est soldée par des mois d'hôpital et un budget durablement déséquilibré.

Cette faille dans la couverture d'assurance constitue à l'heure où la circulation automobile et les accidents s'accroissent sans cesse, un problème social grave. Il est donc à souhaiter que les dispositions de l'article 78 LCR — obligation d'une assurance-accidents pour le conducteur et les passagers — soient appliquées aussi aux automobilistes.

La chose est possible moyennant une prime que le grand nombre de véhicules en circulation devrait permettre de fixer au montant le plus bas. On peut l'estimer à 30 ou 35 francs. Ce n'est donc pas un obstacle financier important.

Bi-mensuel romand  
N° 50 1<sup>er</sup> avril 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :  
Lausanne, Case Chauderon 142.

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré :

Gaston Cherpillod  
Ruth Dreifuss  
Henri Galland  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Pierre Liniger  
Jean-Jacques Leu  
Jacques Morier-Genoud

Le N° 51 sortira de presse le jeudi 28 avril 1966

## La révision du droit des sociétés: la solution suisse

Presque tous les pays de l'Europe occidentale révisent les dispositions légales qui concernent la présentation du bilan des sociétés de capitaux. Rappelons que ces réformes que nous avons déjà signalées dans DP portent sur les points suivants :

Réglementation stricte de la constitution de réserves latentes, publicité exacte de la participation à d'autres entreprises, bilan consolidé rendu obligatoire, publicité du chiffre d'affaires, du montant des impôts, des investissements et des salaires.

Ces réformes, rappelons-le, ne sont pas exigées par l'Etat qui pourtant aurait intérêt à plus de clarté comptable, mais surtout par les milieux boursiers, qui désirent défendre le droit des actionnaires au

partage des bénéfices et donner plus de sûreté au jeu de la bourse.

Et en Suisse ? Il paraît que des discussions sont en cours. Elles doivent être fort discrètes. D'ailleurs, ce qui est valable pour les autres ne l'est pas pour nous. Nous sommes toujours un cas particulier. Le cas suisse. Voici comment l'U.B.S. juge ces discussions; cette phrase (notice du I 1966) est un chef-d'œuvre d'helvétisme :

« Mais comme la Suisse a toujours cherché à éviter, dans la mesure du possible, les solutions schématiques, il n'est guère probable que les réformes proposées dernièrement soient appliquées avant longtemps ».

# Décervelons les computers

Lire l'avenir, vieille angoisse, vieille consolation. Il est facile sur ce sujet de faire du journalisme pittoresque. Que les amateurs se réfèrent à l'ouvrage de R. Lewinsohn dont le titre est significatif : « La révélation de l'avenir : De Babylone à Wall Street » (en traduction de l'allemand, chez Gallimard, 1960).

L'exploitation de la crédulité reste au XX<sup>e</sup> siècle, qui se veut scientifique, d'un succès assuré. Roger Caillois (« Les jeux et les hommes », 1958) a publié des chiffres sidéraux : aux Etats-Unis, 30 000 professionnels pour la seule astrologie, à Paris 100 000 personnes consultent chaque jour six mille devins (voyantes et cartomancienches). Pour un public qui aime que le marc de café lui soit servi dans une porcelaine plus fine, la revue Planète et l'encyclopédie Planète présentent un service de baratin futuriste. Adoptez une attitude non plus martiale, mais martienne, recommande M. L. Pauwels; au vu de l'accélération de l'histoire, car vous n'ignorez pas que l'histoire s'accélère, que le progrès « buissonne », que nous avons passé de l'époque phi 1 à l'époque phi 2, M. Pauwels pense que « nous ne sommes pas seulement contemporains de notre époque, mais encore contemporains du futur ». Nous voilà planétarisés; de fait, le tirage européen de Planète aurait atteint 500 000 au début de 1965.

Mais la lecture de l'avenir s'organise toujours mieux. Des savants à bonnets carrés s'en emparent. Alors que la science nous avait habitués à la prudence expérimentale, voilà qu'elle brouille les cartes perforées. De nouveaux docteurs explorent le futur et manipulent des computers avec le même sérieux que des clystères. Il ne s'agit plus de destins individuels (une femme blonde ou brune dans les lignes de votre main), mais de l'avenir de notre planétarium.

Le « Time » a consacré au futurisme un essai important (28 février 1966). « Un regard vers l'an 2000 ». Il permet de faire le point, car le sujet est politique, en fin de compte.

## Les professionnels

L'exploration du futur est devenue une affaire pour elle-même. General Electric a créé une entreprise nommée TEMPO (Technical Management Planning Organization) où 200 physiciens, sociologues, économistes et ingénieurs s'efforcent de déchiffrer l'avenir avec un budget qui dépasse 7 millions de dollars par année. La fondation Ford a accordé 1 400 000 dollars à un groupe intitulé : « Ressources pour l'avenir ». La Rand Corporation reçoit de l'Air

Force 15 millions de dollars pour imaginer (et non réaliser) quelques armes nouvelles. Un Dr Osgood tripote un computer pour interroger l'an 2000, etc... Même le « vieux futuriste » (sic) Bertrand de Jouvenel figure au palmarès (et sur la liste des subventions de la fondation Ford) pour ses études publiées dans « Futuribles », ce qui doit le faire sourire, lui qui sait qu'il a emprunté ce terme au fameux jésuite espagnol Molina (1535-1600) qui proposait la constitution d'une « sciencia media » portant sur la connaissance de ce qui est susceptible d'arriver selon les différentes manières d'agir (cf. l'ouvrage de Jean Meynaud : « Les spéculations sur l'avenir, essai bibliographiques », 1965, auquel nous empruntons de nombreuses données pour cet article.) Que vaticinent donc ces professionnels ?

## Les méthodes

Tous les travaux ne sont pas des parties de cache-cache avec les signes du Zodiaque. Par exemple, il n'est pas sans intérêt de faire l'inventaire des ressources mondiales en matières premières, en terres arables, pour prévoir quand seront épuisées les réserves planétaires. Mais ce sont là des recensements, et non des prophéties, parfois significatifs comme la remarque de Colin Clark qui affirme que si l'ensemble des terres fertiles étaient cultivées avec le même soin que le sol hollandais, il serait possible de nourrir 28 milliards d'habitants (estimation pour l'an 2000 : 6 milliards d'habitants).

Mais si on laisse tomber ces recensements faits par des hommes un peu mieux informés que la moyenne, où sont les méthodes originales ?

D'abord nos « savants » font une constatation. L'humanité a plus évolué en cinquante ans qu'en cinq mille : tel est le progrès technologique (accélération comme on sait). Nos prophètes en déduisent que tout le possible rentre donc dans le domaine du probable.

Deuxième principe : extrapoler; car comme disent M. de Lapalisse et M. John Mc. Hale, directeur exécutif du World Resources Inventory, « le futur est déjà dans le présent. » On prolonge donc l'évolution actuelle et l'on trouve celle de demain.

Troisième principe : tenir compte des paramètres. Ainsi M. Hermann Kahn (expert à la défense) monte des scénarios dramatiques où s'affrontent les interactions des variables ! La Rand Corporation utilise la méthode « Delphi » : on réunit des experts, leurs

avis divergent, alors on les presse jusqu'à ce que l'accord soit obtenu. Le consensus de la majorité, c'est l'avenir. Quatre-vingt-deux de ces savants pensent qu'une base lunaire permanente sera installée en l'an 2000. Il y aura donc une base lunaire.

## Un organe artificiel

Quels résultats avec de telles méthodes ?

Une fois qu'ils ont calculé la population mondiale de l'an 2000, celle des Etats-Unis, le taux d'urbanisation, imaginé que l'Océan jouera un rôle primordial dans l'alimentation mondiale grâce à l'élevage de troupeaux de poissons sans arêtes dans des pâturages océaniques encagés, ces savants recherchent l'article de bazar : cuisinière pour préparation de repas automatisés; radar de poche pour aveugles; contrôle pharmaceutique de la personnalité à portée de drugstore où l'on achètera la pilule contre les incompatibilités d'humeur; appendices artificiels (nez, oreilles, etc...) pouvant être greffés à volonté sans qu'il soit possible de garantir pour l'an 2000 une qualité cosmétique parfaite du membre artificiel, selon le docteur William Kolff; fœtus élevés en dehors de l'utérus, in vitro, pour épargner aux femmes faibles de hanches la charge de la grossesse...

L'homme transformera son environnement et son hérédité. Le péché originel sera vaincu.

## La bêtise honoris causa

Ces vaticinations supposent que l'inconnu est connaissable et que l'invention humaine faite d'intuition et d'imprévisible liberté pourra être astreinte à un rythme régulier; c'est là un vaste sujet de discussion philosophique. Mais restons-en au débat politique ! N'étant pas des inventeurs, ni même des imaginatifs, nos savants projettent dans le futur la société présente corrigée de quelques tares : les voitures se déplaceront sur coussins d'air, la télévision rendra possible le travail à domicile, le cancer sera guéri, l'immunologie deviendra parfaite. Nous poursuivrons sur la même lancée, nous produirons en tas. Nous fuirons plus vite en avant. Il y aura des biens toujours abondants; la productivité accomplira une révolution qui ne connaîtra que des gagnants.

Le présent se pare donc des prestiges de l'avenir. Le futur est mis au service du conservatisme.

Comme l'écrit Jean Meynaud, « l'avenirisme prend place dans le traditionnel et vaste courant du con-

# Le contrôle parlementaire

Plaisante aventure que celle arrivée le jeudi 24 mars au Sénat helvétique. Le Conseil des Etats arrivait au terme de la discussion sur le contrôle parlementaire, projet qui a pour but, comme chacun sait, de renforcer les droits du Parlement. Mais au moment de passer au vote, on constata que le quorum n'était pas atteint. Il fallut ajourner le vote : le Sénat avait autant besoin de renforts que de renforcement.

On sait que très souvent en Suisse les décisions importantes sont pratiquement, sinon légalement, prises, avant que le Parlement ne les ratifie. Est-il possible de corriger cet état de fait ? Quand on lit le rapport de la commission du Conseil des Etats, on constate que les parlementaires n'ont guère osé pousser bien loin l'étude de cette question. Et pour cause. Plus d'audace aurait remis en question leur propre statut.

Voici cet échantillon de vœu pie.

« Avec le Conseil national, nous tenons pour judicieux de s'en tenir pour le moment à la séparation actuelle : le Conseil fédéral procède aux préparatifs sous sa responsabilité et selon les directives qu'il s'est données; le parlement s'occupe de l'affaire

lorsqu'il a été saisi d'un projet de la manière traditionnelle et que la procédure législative est amorcée. Cela ne doit naturellement pas empêcher de suivre attentivement tout ce qui se passe dans la procédure préliminaire **et de veiller avec le plus grand soin à ce que, politiquement et pratiquement, les décisions préalables ne soient pas irréversibles.** »

Veillons ! Veillons !

La meilleure garantie effective serait l'indépendance des parlementaires envers les associations consultées préalablement. Ce sujet, on se garde de l'aborder ou, dans les discussions, on le liquide en quelques phrases sous prétexte qu'il faudrait toucher au statut « semi-professionnel » des parlementaires. Le semi-professionnalisme est en effet tabou, en politique comme en sport. C'est un compromis helvétique. A moitié professionnel, donc pas les faiblesses de l'amateur; à moitié professionnel seulement, donc plus indépendant et moins marron. Nos parlementaires ne sont pas des salariés de la politique. Cela semble plus vertueux.

Pourtant, la notion de semi-professionnalisme mériterait d'être mieux analysée. Oui, elle serait vertueu-

sement admirable si elle signifiait que tout citoyen, en conservant son métier, pourrait prétendre au titre de parlementaire fédéral, si les dédommagements financiers et les aménagements d'horaires lui étaient reconnus de droit. Tel serait un véritable semi-professionnalisme. Or ce statut n'existe pas. Aussi les semi-professionnels ne se recrutent-ils que dans un cercle extrêmement restreint où dominent les magistrats et les secrétaires d'associations professionnelles. C'est pourquoi les décisions préalables sont souvent irréversibles.

On imagine en revanche assez bien quelle serait la portée d'une réforme qui porterait sur deux points :

1. Le droit reconnu non pas formellement, mais pratiquement, à chaque citoyen de siéger au Parlement fédéral.
2. L'incompatibilité du mandat de parlementaire et d'une fonction qui mette en état de dépendance envers une de ces associations professionnelles traditionnellement consultées dans l'élaboration des lois.

# La révision de l'indice des prix menace les salaires

## Editorial

servatisme social, son originalité, toute relative d'ailleurs, étant d'utiliser les magies de la technique et les prouesses du futur pour dissuader les hommes de mettre en cause l'ordre des choses. »

Que de futurisme en architecture : cités aériennes, cités souterraines. Et pendant que les architectes rêvent, la routine paresseuse laisse croître les cages à humains des banlieues européennes. Bastie prévoit le Paris de l'an 2000, Hall écrit : London 2000, et pendant ce temps à peine un coup de pioche dans les taudis de ces capitales. A force d'être contemporains du futur, nous ne touchons pas au présent. Les colloques s'accroquent et résolutionnent pour « une étude prospective spécifique à l'intérieur de la prospective d'ensemble de la cité ». Mais en comparaison de ces efforts, les spéculateurs, avec des moyens empiriques, semblent doués d'un pouvoir prévisionnel supérieur.

Le futurisme escamote la réalité. Brasilia en est l'exemple type. Le modernisme gratuit de cette capitale artificielle peut-il faire oublier les bidonvilles et la misère populaire ?

Même en Suisse. Que d'insuffisances dans notre présent ! La rationalisation dans la construction de logements n'en est qu'à ses débuts; la recherche pédagogique se cherche encore; l'organisation de la médecine est à repenser. Aucune projection ne permettra de résoudre ces problèmes, car il ne s'agira pas de prolonger le présent, mais de le transformer. Heureusement, M. Edward Fredkin pense qu'avant l'an 2000 le robot-qui-joue-au-ping-pong sera au point.

### Renversement des valeurs

L'avenir fut pendant longtemps un mot aux couleurs révolutionnaires. Le futur était une aurore. Les Utopies et toutes les Cités du Soleil portaient une passionnée protestation. Demain, entrevu dans un rêve, accusait aujourd'hui.

Retour des choses. Dans son dynamisme le capitalisme moderne met l'avenir à son service : demain sera le nouveau modèle d'aujourd'hui. Nos aubes sont chantées par les computers.

Inversement, l'idéologie socialiste sera amenée, pensons-nous, à souligner son attachement à des choses qui, pour elle, ne sont pas surannées, de précieuses vieilles lunes à l'abri des missiles. Le courant libertaire, dépouillé des querelles stériles de l'anarchisme, se renforcera.

Décervelons quelques computers parasites !

L'échec de la politique économique fédérale s'inscrit dans l'indice des prix. On dit : ce jugement est sommaire. L'indice n'est pas l'alpha et l'oméga de l'économie; d'autres facteurs, par exemple la balance commerciale ou l'indice des prix de gros, sont tout aussi essentiels. C'est vrai. Mais l'indice dit ce que ne dit aucun autre : combien paie chaque consommateur pour vivre et s'offrir le nécessaire et un peu de superflu; l'indice évalue notre pouvoir d'achat; il détermine le mouvement des salaires. Ce n'est pas un absolu, certes, mais une donnée primordiale.

### Durablement en hausse

Or, une étude de l'actuel indice révèle que la hausse sera durable. Nous avons déjà eu l'occasion dans DP d'en donner les raisons. L'indice comprend plusieurs postes qui sont pondérés pour tenir compte de l'importance de certaines dépenses dans les comptes ordinaires d'un ménage. Les deux principaux postes sont l'alimentation (taux actuel de pondération 40 %) et le logement (pondération 20 %).

L'un et l'autre doivent croître encore, notamment le logement dont le niveau actuel 190,8 est **en-dessous** de la moyenne générale 221,9. Or la libération du contrôle des anciens loyers et le coût, au-dessus de la moyenne du renchérissement, des logements neufs vont faire grimper inéluctablement l'indice des loyers et il fait le cinquième de la moyenne générale. L'agriculture, d'autre part, fortement endettée, subit la hausse du taux de l'argent; elle demande à titre de compensation une hausse des prix agricoles.

Or le taux hypothécaire (4,44 %, moyenne des hypothèques de premier rang) subira probablement une nouvelle augmentation. Les grandes banques suisses viennent d'amorcer une campagne d'information pour préparer l'événement. Elles jugent le taux trop bas. C'est un taux politique, disent-elles, il fausse le libre jeu du marché de l'argent, etc...

Ni les loyers, ni les produits agricoles ne se stabiliseront donc; l'indice poursuivra sa hausse.

### Le remède

Puisque l'indice est mauvais, il faut changer d'indice. L'idée est en circulation. Quelle est l'argumentation ? Certaines dépenses seraient plus stables que les dépenses primaires. Les machines à laver, les voitures, les téléviseurs, les frigidaires ne connaissent pas de

hausse spectaculaires; si on faisait figurer ces prix dans l'indice général, ils le stabiliseraient. Du même coup, il serait possible de diminuer la pondération des postes-clé. M. Déona s'est déjà livré à ce calcul. En s'appuyant sur les comptes de ménage 1964, il fait remarquer, par exemple, que l'alimentation ne représente plus que le 25,9 % des dépenses au lieu des 40 % de l'indice. Si on la ramenait à sa « juste » place ?

### Trois fois discutable

Une révision de l'indice qui tiendrait compte plus largement des dépenses non indispensables appelle des critiques décisives.

1. C'est une loi naturelle qui veut que certains objets fabriqués industriellement aient des prix stables. La TV était d'abord un luxe cher. Puis lorsque les premiers modèles ont été rodés, lorsque les séries devinrent fortes, les prix baissèrent et de nouvelles couches de consommateurs purent être atteintes. **Economiquement, ce phénomène ne traduit pas une baisse du coût de la vie, mais un élargissement du marché pour certains biens de consommation.**

2. Il est vrai que les dépenses primaires diminuent en importance dans les comptes des ménages; cela veut dire que la marge de luxe, de confort augmente. C'est là le reflet de la hausse du niveau de vie.

Si l'on stabilisait les salaires alors que les dépenses primaires poursuivraient leur ascension, **cela signifierait que l'amélioration du niveau de vie, qui se mesure à la liberté de dépenser une fois payé l'indispensable, serait remise en question.**

3. Enfin, les dépenses dans les comptes des ménages sont une moyenne. Plus les salaires sont modestes, plus les dépenses primaires sont importantes.

Si la révision de l'indice prenait en considération des dépenses de luxe, dont l'effet serait stabilisateur, **les classes les plus pauvres, celles pour qui les dépenses indispensables ont le plus de poids, seraient prétéritées.**

Il serait heureux que les syndicats découragent d'emblée ces velléités patronales.

La révision de l'indice, c'est la baisse du pouvoir d'achat des salariés.

## La grande idée du pasteur Biéler

Pendant assez longtemps, nous avons suivi avec réserve les efforts qu'entreprend depuis 1964 le pasteur Biéler pour engager les Eglises à soutenir son plan de financement de l'aide technique au Tiers-Monde. Sa solution : une contribution obligatoire indexée sur le revenu national des Etats industrialisés. 1 % d'abord, puis 3 %.

Plusieurs expériences nous font souhaiter qu'il soit entendu des siens. La charité, si louable qu'elle soit, ne draine que des sommes fort modestes. Les nombreuses associations et œuvres qui s'occupent du Tiers-Monde sont regroupées en Suisse sous l'égide de l'Aide suisse à l'étranger, organisation faitière qui ne parvient pas pourtant à éviter les doubles frais généraux ou le cumul des secrétariats.

En 1964, la collecte de l'Aide suisse a rapporté 1 663 000 francs. Les frais de secrétariat de cette seule association ont absorbé 224 000 francs et les délégations 60 900 francs. Or les chiffres annoncés sont ceux du produit net. Le montant brut des dons, qui permettrait de se faire une idée de l'importance des frais de publicité nécessaires à la préparation de la campagne, n'est jamais publié. Nous estimons les

frais publicitaires, sans grand risque d'erreur, entre 20 et 30 % du montant collecté. Journaux, imprimeurs et agences sont nos premiers sous-développés.

Les sommes ainsi réunies sont insuffisantes. Les organisations privées religieuses et laïques consacrent, selon une estimation officielle, 10 à 20 millions à la coopération, y compris les contributions des cantons et des communes. Quant à la part de la Confédération, elle est de 90 millions répartis sur deux ans et demi. Ainsi quelque 50 millions sont consacrés, à fonds perdus, annuellement au Tiers-Monde par la Suisse.

L'économie privée investit 200 millions dans ces pays et consent des prêts sous forme de fournitures à crédit pour un montant équivalent. Admettons que la moitié de ces sommes contribuent au démarrage de l'économie des pays du Tiers-Monde. La part utile de la Suisse pourrait donc être estimée approximativement à 250 millions. Ce n'est que le 1/2 % de notre produit national net. Donc insuffisant.

Enfin, le pasteur Biéler, puisant aux excellentes

sources du rapport Prebisch, démontre dans ses articles que les pays riches exploitent les pays pauvres plus qu'ils ne les aident. Il sait comme tous les économistes que le remède le plus efficace serait une réforme des structures du commerce mondial et l'adoption de mesures propres à stabiliser les marchés des matières premières. Cette vérité ne saurait pourtant être un oreiller de paresse. Dans l'immédiat, il faut faire plus.

Lorsqu'il s'agira de convaincre l'opinion publique de la nécessité d'un effort financier accru, ni la gauche, ni la droite ne seront à l'aise pour introduire cette question dans leur programme tant les risques d'impopularité sont grands. D'où l'utilité de l'intervention d'une Eglise s'efforçant de voir plus loin que la crouille pour le petit nègre.

La souffrance du Tiers-Monde ne peut être guérie par la charité individuelle, mais bien par les secours nationaux et internationaux, de même que le paupérisme du XIX<sup>e</sup> siècle ne fut pas éteint par les dames de charité. Or cette action nous concerne, car notre confort est fait de l'exploitation du Tiers-Monde.

# Les philanthropes

Le Dr A. Schaefer, président du Conseil d'administration de l'Union de Banques suisses, a prononcé, lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 1966, une allocution riche en renseignements sur la « Pénétration étrangère dans l'économie et la concentration des entreprises ». Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

Au nombre des raisons qui militent en faveur de la concentration des entreprises, il a relevé celle-ci : « A cela s'ajoute la philanthropie du monde occidental qui va presque de soi et que seules de grandes maisons peuvent pratiquer, philanthropie qui en fait le bailleur de fonds, sous forme de crédits à échéance toujours plus longue, d'un groupe de pays assoiffés de capitaux et pratiquement insolubles. » (publié par l'U.B.S., page 9).

En fait de philanthropie :

— les pays « insolubles » doivent consacrer des sommes toujours plus importantes au service de leur dette envers leurs créanciers occidentaux. **Ce seul service absorbe la moitié de l'aide financière publique de l'ensemble des pays industrialisés** (selon M. Emilio Moser, vice-directeur de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique).

— les produits primaires qui constituent le 85 % des exportations des pays en voie de développement n'ont cessé de voir fléchir leurs cours. En juillet 1965, le cours du cacao était au même niveau que lors de la crise des années 30.

— les produits manufacturés, que doivent acheter les pays en voie de développement sont en constante augmentation. Il en résulte que les « termes de l'échange » (rapport entre la valeur des importations et celle des exportations) se sont constamment détériorés au détriment des pays en voie de développement. M. Prebisch, dans le rapport présenté à l'UNCTAD (conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), à Genève, au printemps 1964, document essentiel qui est la base indispensable de toute discussion sur ce sujet, M. Prebisch donc estimait pour la période qui va de 1950 à 1961 à 26 % la détérioration de l'échange, soit pour les pays pauvres une perte de 13,1 milliards de dollars. Le phénomène s'est d'ailleurs aggravé jusqu'en 1964, baisse sur le sucre, le coton, le cacao.

— les grandes sociétés travaillent dans les pays en voie de développement avec un taux de profit particulièrement élevé, qui se monte jusqu'à 40 % dans certaines nations d'Amérique latine. Tirés de la même source (UNCTAD), on peut comparer ces deux chiffres : Apport brut aux pays en voie de développement (1950-1961) : 47,9 millions de dollars. Rapatriement : 20,9 millions.

Après cela, que le grand banquier de l'UBS vienne parler de la philanthropie occidentale, c'est UBueSque et confondant.

## La sélection avant l'entrée à l'Université et à l'Université même

Les Groupements patronaux vaudois ont publié en évidence dans leur dernier Bulletin les chiffres donnés par le directeur de l'EPUL sur les échecs de ses étudiants. 30 % éliminés définitivement, quelque 20 % dont le cas est en suspens. Les trois premiers propés de médecine criblent tout aussi serré. Un 40 % d'échecs en cours d'études universitaires semble, du moins pour les facultés exigeantes, proches de la réalité. Si notre mémoire est bonne, des enquêtes genevoises conduites par le professeur Girod aboutissaient aux mêmes conclusions. Or, ce mois aussi, « Le Monde », dans son édition du 9 mars 1966, publiait les premiers résultats d'une longue recherche, menée avec l'appui d'institutions européennes, par M. Raymond Poignant : c'est une comparaison entre les systèmes scolaires des Six du Marché commun, des Etats-Unis, de la Grande-

Bretagne et de l'Union soviétique (aux éditions de l'Education nationale, 13, rue du Four, Paris 6<sup>e</sup>).

On sait la difficulté que représentent de telles études : les statistiques sont fragmentaires, les terminologies fort diverses. Ce travail est donc d'un grand prix.

Nous en retiendrons brièvement deux points.

Les extraordinaires variations en sévérité des premiers tris scolaires. Sur l'ensemble d'une population, à l'âge de l'école secondaire, combien d'enfants ont encore une chance d'accéder à l'enseignement supérieur ? Combien sont encore sur la voie pré-universitaire ?

Pays-Bas :	14 %
Allemagne :	15 %
Grande-Bretagne :	27 %
Belgique :	41 %
France :	44 %
Italie :	51 %
Etats-Unis :	99 %
Union soviétique :	99 %

(Plus cette sélection est dure, plus les enfants d'ouvriers agricoles ou industriels en pâtissent).

Dans DP 36, nous avons montré que les mêmes variations existent entre les cantons romands. Sont orientés en sections pré-gymnasiales :

Vaud : environ un sixième,  
Neuchâtel : un peu plus du tiers,  
Genève : plus du tiers.

Les pays qui donnent un caractère sélectif poussé à l'admission au secondaire sont aussi ceux qui, bien évidemment, ont la plus faible proportion d'étudiants. Au bas du tableau, les Pays-Bas, où 4,6 % des jeunes gens de dix-neuf ans entrent dans l'enseignement supérieur. Devant l'arbitraire des chiffres, peut-on valablement expliquer et justifier le fait qu'un petit Français a deux fois plus de chance qu'un Allemand, trois fois plus de chances qu'un Hollandais de franchir les portes de l'Université ?

Deuxième point à relever : le pourcentage des échecs à l'Université est moins élevé dans les pays qui n'ont pas opéré de sélection au niveau de l'enseignement secondaire, mais qui l'ont placée, avec sévérité, à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Echecs à l'Université : (étudiants qui ne terminent pas dans la durée normale des études)

Union soviétique : 23 %,  
Pays du Marché commun : de 37 à 43 %.

La Suisse, comme les Pays-Bas, semble accumuler les obstacles : avant l'Université et pendant l'Université.

Nous ne porterons pas de jugements sur les divers systèmes qui peuvent correspondre à des traditions nationales respectables. Mais la différence des méthodes dans des pays peu dissemblables est un phénomène particulièrement troublant. Et la pédagogie semble une science encore très approximative.

## La maison Baud

Henri Baud, 88 ans, est un ancien typographe. C'est aussi le plus vieil anarcho-syndicaliste vaudois — et le dernier ou presque de ceux qui ont sacrifié dans ce pays à l'anarchie. Le mot de sacrifice ici s'impose : tant au civil qu'au militaire, Henri Baud a purgé réitérées fois des peines d'emprisonnement pour ses idées. Animateur d'un mouvement anarcho-syndicaliste qui eût pu devenir le Parti anarchiste vaudois — le PAV — il en a jeté plus d'un, de pavé dans les vitrines de l'ordre. Il a été en relations avec James Guillaume, un des pères avec Bakounine et peut-être Proudhon de l'anarchisme. Il a connu Callemmin, « un charmant garçon », dit-il. Callemmin : cela ne vous dit rien ? Relisez « Les Cloches de Bâle » où il fait une furtive apparition. Partisan de la reprise individuelle, anarchiste ayant viré au bandit, plus proche de Stirner l'individualiste que de ce qu'il y a de meilleur chez Bakounine et les anars socialistes, le condamné de droit commun Callemmin représente une des déviations de l'anarchisme. DP a rendu visite à Henri Baud et à sa fille dans la maison qu'il construisait avec l'aide d'un seul plâtrier-peintre à Pully en 1912. Le libertaire avait fini par

dénicher, rareté à l'époque, une place stable : typo dans la première équipe de nuit de la « Tribune de Lausanne ». Non-conformiste mais ouvrier professionnel, la bourgeoisie tour à tour l'employait et le flanquait au mitard : politique paternaliste, alternant la douceur et la répression. (Ce paternalisme est en général payant. On résiste d'ailleurs plus difficilement aux caresses qu'aux coups).

La fille d'Henri Baud raconte la construction en 1927 de la gare de Pully. Comme il y avait grève dans le bâtiment, on avait fait appel à des renards — Henri Baud n'aime pas le mot de jaunes. M<sup>lle</sup> Baud, treize ans, les fenêtres grandes ouvertes, tapait l'Inter sur le piano pour échauffer les oreilles de la troupe. C'est aujourd'hui une femme qui ne redoute ni le bon vin ni les propos salés. Avec un parfait naturel, fruit sans doute de la libre éducation des anarchistes — elle nous sort une histoire quelque peu raide. Une magistrale et authentique coquille du journalisme romand. Un quotidien lausannois — c'était la guerre de 14 — titre : « **400 conons de conquis** ». Retrouvant cette perle en feuilletant de vieux journaux, elle se fait un plaisir d'adresser ce superbe lapsus à un journal socialiste. Lui s'empresse de le mettre à la corbeille à papier. Pourquoi ? N'en déplaît à certains catéchistes, le travailleur est aussi un homme. Ou faudrait-il laisser le sexe aux possédants ?

Y a-t-il d'ailleurs d'ailleurs coquille plus anarchiste que ces canons devenus conons ? Mais M. Henri Baud proteste : jamais nous n'aurions laissé passer volontairement cette perle. Anarchiste, mais typo modèle. De même il fit pour antimilitarisme quinze jours de forteresse, mais il eut les galons d'appointé. Ainsi va l'anarchie.

Cherp.

## Quelques notes sur le mouvement anarchiste vaudois

Après la mort en 1901 d'Aloys Fauquex qui tenait en main le parti socialiste vaudois, le mouvement ouvrier se divise en plusieurs tendances. En 1905, l'Union ouvrière lausannoise se prononce pour l'action directe et contre l'action politique et électorale. C'est le triomphe de l'anarcho-syndicalisme en terre vaudoise. De 1906 à 1911, il se manifestera dans la « Voix du Peuple » lancée le 13 janvier 1906.

C'est un journal qui a du souffle, imprimé rue Etraz 23, à l'Imprimerie des Unions ouvrières à base communiste, qui sortira aussi « L'Exploitée », journal féministe, aujourd'hui introuvable, rédigé par la camarade Faas et... « Le Gutenberg ». Parmi les feuilles éphémères, à citer encore « Le Boycott », publié pour soutenir le boycott de la « Tribune de Genève ». Cette feuille n'était écrite que par des rédacteurs si dépourvus de biens qu'ils étaient à l'abri de toute saisie en cas d'amende imposée pour diffamation. Cette certitude d'être à l'abri leur révélait une nouvelle dimension de la liberté de la presse.

Une date. Le **12 mai 1906**, on inaugure le Simplon. Les ouvriers sont conviés à la fête et au banquet (menu à 64 francs) en étant priés de se présenter en tenue d'officiels. « La Voix du Peuple » répond fièrement : « Il ne peut y avoir de contact entre la bourgeoisie banquetant à 64 francs par tête et les frères de ceux qui, au Simplon, risquaient leur vie pour un salaire de famine. »

**1907 mars**. Grève générale à la suite de débrayages à Vevey et à Orbe chez Nestlé. Les anarchistes à Lausanne sont chargés par les dragons qui descendent la Mercerie, sabre au clair. Ils s'échappent par les Escaliers du Marché où les chevaux ne suivent pas.

**1907 septembre**. Conférence de Brupbacher à la Maison du Peuple, en présence de James Guillaume. Les anarchistes créent une école, l'Ecole Ferrer. L'instituteur Duvaud a des difficultés avec ses élèves. Le Comité anarchiste, le docteur Wintsch en tête, le met à la porte. Henri Baud toujours fidèle au plus faible prend le parti de l'instituteur. En minorité, il quitte le mouvement anarchiste. Comment être anarchiste jusqu'au bout ?